

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 28 juin 2016 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme. Kathleen Bélec, et les conseillers suivants.

M. Gélinault Dionne
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

Mme. Véronique Lamoureux
Mme. Claudette Béland-Pleau
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

117-06-2016 REMBLAI 159-161 RUE THOMAS-LEFEBVRE

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont fait effectuer des travaux de remblai illégaux sur les immeubles qui sont identifiés comme étant les lots 4638494 et 4840821 Cadastre du Québec, circonscription foncière de Pontiac, lesquels sont situés dans une zone inondable ;

CONSIDÉRANT QUE différentes personnes, notamment M. Julien Béland (fils de M. Jean-Paul Béland), M. Stéphane Béland (fils de M. Jean-Paul Béland et conjoint de Mme Mélanie Romain) et M. Jamie Stewart (conjoint de la fille de M. Jean-Paul Béland) se sont présentés à plus d'une reprise aux bureaux municipaux et ont demandé, plus d'une fois, quelles étaient les sanctions advenant le non-respect de ces contraintes environnementales ;

CONSIDÉRANT QU' a été signifié aux propriétaires, par huissier le 7 juin 2016, une mise en demeure formelle de prendre toutes les mesures nécessaires afin de remettre les lieux en état d'origine, sans dommages additionnels, ni à la qualité de l'environnement, et ce dans un délai de dix (10) jours à défaut de quoi nous avons mandat de prendre toutes les procédures judiciaires appropriées afin de faire en sorte que les règlements municipaux concernant la protection de l'environnement soient respectés et ce, sans autre avis, ni délai ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres travaux ont été effectués depuis la signification de la mise en demeure;

Il est donc proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à la majorité

QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract mandate Me Nério De Candido, ayant ses bureaux au 141, rue Champlain, à Gatineau, Québec, J8X 3R1, aux fins de représenter la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract devant une cour compétente visant à faire respecter la réglementation et la législation applicables en l'espèce, et ce, pour la propriété connue comme étant les lots 4 638 494 et 4 840 821 portant l'adresse civique du 159-161, rue Thomas-Lefebvre, à Mansfield, Québec, JOX 1RO;

QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract mandate Me Nério De Candido aux fins d'entreprendre toute procédure appropriée, au nom de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract contre les propriétaires des immeubles concernés afin d'exécuter les jugements obtenus;

QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract autorise Son Honneur la Maire, Mme Kathleen Bélec et le Secrétaire-trésorier et Directeur-général, M. Eric Rochon à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract toute entente à intervenir visant à obtenir le respect de la réglementation et de la législation applicable.

Mme Claudette Béland s'est retiré de la discussion sous raison d'apparence de conflit d'intérêt.

118-06-2016 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:00 heures.